

qu'on en fasse l'essai pendant cinq ans. Ainsi, en fin de compte, je ne suis peut-être pas un abolitionniste ni un antiabolitionniste mais un abstentionniste. Pour de nombreuses raisons, j'estime qu'on aurait mieux fait de présenter cette mesure plus tard, à un nouveau Parlement, pour laisser à l'opinion publique le temps de l'éprouver un peu davantage. A notre époque, nous voulons réagir contre le passé. Le premier ministre a parlé des pratiques barbares en vigueur au 18^e et au 19^e siècle. Personne ne veut les revoir. Personne ne veut pendre un pickpocket, mais nous sommes parfois troublés quand un brillant jeune homme qui vole un bateau reçoit une peine de prison plus longue qu'un meurtrier.

Il existe une loi du mouvement appelée loi de Newton, selon laquelle toute action entraîne une réaction de force égale et de sens opposé. Je me demande si cette loi ne s'applique pas également au mouvement de l'âme du public. Nous réagissons peut-être trop vigoureusement contre la méchanceté et la rigueur des époques précédentes. Mais les hommes sont encore libres et nous minons un peu plus la protection essentielle de la société. Pour toutes ces raisons, et j'en ai seulement cité quelques-unes, j'estime impossible d'appuyer cette mesure. Je regrette qu'on l'ait introduite en ce moment, car il y a d'autres domaines dans lesquels la Chambre pourrait agir d'une manière plus profitable et plus utile.

M. Robert McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, je deviendrai abolitionniste le jour où le gouvernement proposera une mesure pour indemniser les victimes des assassins. Ce sera le jour où les abolitionnistes prouveront qu'ils prennent à cœur, de façon impartiale, la vie humaine et traduiront leurs sentiments dans une mesure pratique. En attendant ce jour, qui n'est certainement pas arrivé, monsieur l'Orateur, je serai contre l'abolition. On ne fait que nous demander d'être humains envers les meurtriers mais non envers leurs victimes. La question repose sur le sens de la justice du peuple en général. La condamnation d'un assassin à huit ans, dix mois et un jour de prison, même s'il finit par se racheter, ne répond pas au désir de justice de la collectivité. Notre société repose sur le principe généralement admis que tout crime exige que justice soit faite. Mais nous ne répondons pas à cette aspiration en examinant une mesure dont l'auteur se prononce contre le principe de la pendaison tout en voulant l'appliquer dans certains cas.

[M. Macquarrie.]

Je viens de faire ces brèves remarques, monsieur l'Orateur, bien qu'il me soit arrivé d'avoir assisté à une pendaison.

Des voix: Le vote.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Il est regrettable, monsieur l'Orateur, que partisans et adversaires de cette proposition doivent examiner le même problème deux fois, à peu de temps d'intervalle. Il est regrettable aussi que les vis-à-vis aient hâte de soumettre la question à un vote alors qu'il y a peu de jours c'étaient eux-mêmes qui refusaient de débattre la question. Mais, le gouvernement actuel s'est toujours dérobé à ses responsabilités. On doit conclure du fait que cette mesure a été présentée pour la deuxième fois et que le premier ministre (M. Pearson) a manifesté, jeudi dernier, son intention d'user de son autorité face à cette question, que le gouvernement tranchera la question de la peine capitale avec l'encouragement du Parlement. Voilà ce qu'on peut déduire de sa déclaration.

Le Parlement a pris une décision à ce sujet, mais le premier ministre et le gouvernement, en dépit de toutes leurs assurances concernant le respect qu'ils ont pour le Parlement, n'ont pas eu le cran de faire appliquer cette décision. Le gouvernement qui s'est, en effet, refusé obstinément à donner suite à une décision de la Chambre revient à la charge avec la prière suivante: «Nous ferons en sorte que votre décision soit appliquée si vous ne nous donnez pas trop de fil à retordre pour nos propres décisions.» Le député de Queens (M. Macquarrie) a prononcé un discours très éloquent que le solliciteur général (M. Pennell) aurait dû écouter attentivement. Il se souvient sans aucun doute qu'il a montré au pays combien il était ému lorsque la décision l'a contrarié la dernière fois. Qu'il sache, après avoir écouté les remarques du député de Queens, que l'émotion est égale dans les deux camps. J'estime beaucoup le ministre, mais il n'avait vraiment pas besoin de montrer ainsi ses émotions. Le gouvernement a la situation bien en main et cela depuis de nombreuses années. Il n'en serait pas de même si le solliciteur général devait faire appliquer la décision du Parlement.

Quand je dis que le gouvernement a la situation bien en main, je veux dire qu'il a le pouvoir de commuer les sentences et qu'il